



LETTRÉ OUVERTE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT VIDALIES

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports,

La Fédération SUD-Rail est invitée à vous rencontrer le 28 avril prochain, avec les fédérations syndicales représentatives de cheminots CGT, UNSA et CFDT. Dans ce cadre vous excluez à nouveau des organisations syndicales qui participent aux négociations de la future CCN, faut-il y voir une volonté d'enterrer le décret socle, et d'en rester là sur la convention collective, pour ne négocier qu'avec les organisations syndicales le moins disant social.

Il ne vous aura pas échappé que ce jeudi 28 avril 2016, après les 9 mars, 31 mars, la fédération SUD-Rail avec la CGT, FO, FSU, appellent à une nouvelle journée d'actions et de grèves, celle-ci ayant été prévue de longue date, contre la loi travail que le gouvernement auquel vous appartenez tente de faire passer en force

Pour la Fédération SUD-Rail, la convergence d'intérêt contre la loi travail et contre la casse des organisations du travail à la SNCF et dans la branche ferroviaire n'est plus à démontrer.

Au moment où la démocratie reprend vie dans la rue, nous avons fait le choix d'être avec nos organisations syndicales SUD-Rail, Solidaires aux côtés des adhérents, militants, salariés, jeunes, retraités, chômeurs pour favoriser la convergence des luttes et non à cette entrevue dans les salons de la république.

La Fédération SUD-Rail veut bien discuter, à condition que ce soit sur la base des revendications que portaient unanimement les fédérations en 2006 : « l'ensemble des travailleurs de la branche ferroviaire doivent bénéficier a minima de la réglementation en vigueur à la SNCF », que portent les grévistes dans les assemblées générales.

C'est en respect de ceux qui luttent et afin de redémarrer des négociations sur la base de ce que réclament les grévistes et revendiquaient les fédérations hier, que nous déclinons donc votre invitation et avons invité toutes les fédérations à faire de même.

Le 26 nous serons également en grève réaffirmerons notre position. et débattons avec les cheminots des suites et notamment du démarrage d'une grève reconductible

Le 25 janvier 2016, vous aviez annoncé, dans un premier temps, votre intention de transmettre le « décret-socle » prévu à l'article L2161-1 du code des transports et relatif à la durée du travail des acteurs du système ferroviaire au conseil d'état en vue de sa ratification mi-Avril. La deuxième version de ce projet nous a effectivement été transmise mi-mars afin de débiter les négociations sur la Convention collective.

Nous faisons le constat que cette deuxième version est bien le marqueur du niveau dramatiquement bas que vous donnez à la négociation sur l'aménagement du temps de travail prévu par la Loi n°2014-872, et la suite donne malheureusement raison à notre fédération.

Ce premier étage de la hiérarchie des normes pour l'organisation de la production ferroviaire, devait pourtant apporter le signal d'un système ferroviaire uni, où dumping social et recherche du gain, au détriment de la sécurité devaient prendre fin.

Au-delà du décret-socle, vous aviez affirmé votre détermination sur une négociation d'une Convention Collective Nationale (CCN) de haut niveau, ce qui procède de l'esprit de la Loi.

Cependant puisque votre projet de décret n'apporte aucune garantie sur la sécurité des circulations, donc, de la sécurité des personnes, des biens et du niveau des conditions de travail que vous vous étiez engagés à maintenir, voire à améliorer, il était dès lors évident que cet esprit de la loi ne serait pas respecté par la partie patronale.

Le syndicat patronal UTP a pris le parti de l'échec de la négociation. En proposant son projet de CCN, tout juste du niveau du « décret socle », voire même inférieure sur certains points fondamentaux, comme par exemple sur le bornage des repos périodiques ou le régime de travail d'une certaine catégorie de personnels roulants.

Ainsi, la revendication première de SUD-Rail, soutenu par de nombreux cheminots, d'un décret socle à la hauteur de la réglementation du travail de la SNCF prend tout son sens, si votre intention est bien d'aboutir à une CCN de haut niveau, indispensable à la sécurité ferroviaire et à la continuité de service tout en préservant la santé physique et mentale des salariés ainsi que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Si vous souhaitez effectivement atteindre le niveau de négociation que vous avez annoncé, vous devez prendre acte de la posture patronale et imposer un décret socle au moins égal au décret 99-1161 (*la réglementation actuellement en vigueur à la SNCF*).

Ce qu'il est nécessaire de remettre en cause, ce n'est pas le "coût" du statut social des cheminots mais bel et bien la politique des transports qui privilégie la route et ses prix bas construits sur le dumping social et environnemental.

À ce stade, vous comprendrez qu'une rencontre est prématurée, surtout si elle a été volontairement organisée pour éloigner les fédérations cheminotes du mouvement de contestation contre la loi travail.

Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations syndicales.

NOTRE RÉGLEMENTATION N'EST PAS UN JEU !



CE QUE NOUS VENAIT
LA SNCF
L'AN DERNIER

CE QUE LA SNCF
VEUT NOUS IMPOSER
AUJOURD'HUI



CONTRÔLONS LES NÉGOCIATIONS

Sud Rail

Union
syndicale
Solidaires

Fédération des syndicats de travailleurs du rail 17 boulevard de la libération 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 42 43 35 75 / Fax : 01 42 43 36 67 / federation-sudrail@wanadoo.fr

www.sudrail.fr